Année universitaire 2026/2027

Master Droit des affaires - Parcours Ingénierie juridique et fiscale du dirigeant - FI

Crédits ECTS : 60

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation :

- Savoir réduire le risque auquel est exposé le chef d'entreprise : éviter qu'à l'échec d'une entreprise succède l'échec d'une vie
- Accompagner la constitution d'une entreprise familiale et assurer sa croissance, par son financement, l'organisation de son immobilier, son éventuelle mobilité internationale, sa restructuration, etc.
- Devenir un expert en fiscalité patrimoniale
- Maîtriser l'anticipation de la transmission du patrimoine privé et professionnel, qu'elle soit à titre onéreux ou à titre gratuit
- Comprendre la gouvernance dans l'entreprise, souvent dissociée du capital

Créé en 2001, le master Ingénierie juridique et fiscale du patrimoine professionnel (anciennement Droit du patrimoine professionnel) s'est imposé comme une offre de formation particulièrement appréciée par les banques, compagnies d'assurance, cabinets d'avocats, études notariales et family offices.Il permet aux étudiants d'atteindre un haut niveau d'expertise juridique et fiscale afin d'accompagner les sociétés familiales, leurs associés et leurs dirigeants lors de la création, le développement et la transmission de l'entreprise.

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Le parcours représente 442 heures d'enseignements, réparties entre début septembre et fin juin, tout le mois de septembre étant consacré aux cours à l'Université, puis d'octobre à juin, trois jours en entreprise (contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage), jeudi et vendredi à l'université.

Le droit et la fiscalité sont enseignés comme des instruments au service de la gestion de patrimoine. La complexité croissante des situations à régir et l'importance des enjeux appelle le recours à des spécialistes de haut niveau pour lesquels la demande est particulièrement forte.
Toutes les disciplines et les savoir-faire requis pour l'approche de la situation patrimoniale du chef d'entreprise sont dispensés à 20% par des enseignants-chercheurs de l'université Paris-Dauphine et à 80% par des praticiens, ce qui permet d'apporter aux étudiants les aspects théoriques en même temps que les expériences pratiques et les méthodes de travail concrètes.

La complémentarité des acquis lors de l'alternance parachève une parfaite opérationnalité à la sortie de formation. Les enseignements sont articulés par thèmes en réussissant les spécialistes les plus renommés. Ils abordent des matières très nombreuses : un tiers des cours traite de fiscalité patrimoniale, les autres de droit des affaires (droit des sociétés, rémunération des dirigeants, choix des structures, financement), de droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux et successions), d'autres matières patrimoniales (assurance-vie, immobilier professionnel) ou de sujets internationaux (mobilité internationale, ingénierie patrimoniale en common law).

Langue d'enseignement : Français

ADMISSIONS

L'admission se fait en 3 étapes :

1. Candidature en ligne
2. Décision d'admissibilité pour les entretiens, sur la base du dossier de candidature
3. Entretien avec les candidats admissibles, puis décision d'admission

Les candidatures peuvent être déposées lors de deux sessions :

- La première, de fin janvier à fin février (dates à vérifier sur le site de l'université dans l'onglet candidatures) réservée aux candidats en alternance

- La seconde qui ne pourvoira que les places restantes, de début mai à début juin (dates à vérifier sur le site de l'université dans l'onglet candidatures) pour des candidats en alternance ou non, les étudiants n'étant pas en alternance étant qualifiés de « formation initiale ».

Il est fortement recommandé de candidater en première session, les places disponibles étant plus nombreuses et les démarches pour rechercher son alternance plus faciles.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Semestre 1
 - Obligatoire
 - Assurances-vie
 - Création et choix des structures
 - Droit des régimes matrimoniaux
 - Droit des sociétés et des restructurations
 - Droit fiscal
 - Droit immobilier d'entreprise
 - Ingénierie patrimoniale en Common Law
- Semestre 2
 - Obligatoire
 - Aspects de mobilité internationale
 - Droit des successions
 - Evaluation Alternance/Stage
 - Financement du patrimoine professionnel
 - Rédaction d'un mémoire ou article
 - Rémunérations retraite prévoyance
 - Stratégie commerciale
 - Transmission de l'entreprise

DESCRIPTION DE CHAQUE ENSEIGNEMENT

SEMESTRE 1

Obligatoire

Assurances-vie

ECTS : 4

Enseignant responsable : Soline METAIS

Langue du cours : Français

Volume horaire : 33

Description du contenu de l'enseignement :

Comprendre les définitions de la matière?(Contrat d'assurance-vie - souscripteur - assuré - renonciation souscription - avance - rachat - taux minimum garanti - bénéficiaire déterminé - bénéficiaire non déterminé - bénéficiaire acceptant - registres AGIRA et RNIPP). Connaitre les principes fondamentaux de la désignation bénéficiaire ainsi que les modes de rédaction des clauses sur mesure (La clause à option, la clause démembrée, la clause à titre onéreux) et la fiscalité du contrat d'assurance-vie (valeur patrimoniale et fiscalité en cas de rachat, traitement fiscal des sommes transmises, effets civils et fiscaux en cas de communauté et de séparation de biens).
Est aussi abordé le régime de l'assurance vie au Luxembourg: description de la structuration de l'offre luxembourgeoise en assurance vie et bons de capitalisation; modes de gestion libre/conseillée et gestion sous mandat dans un contrat luxembourgeois; fonds libellé en euros luxembourgeois et réassurance financière en France des fonds luxembourgeois (risque de liquidité); conséquences du secret professionnel luxembourgeois (mandat au titre des obligations fiscales - mandat de transmission des éléments d'information aux intermédiaires d'assurance - délégation de gestion vers un tiers); régime luxembourgeois de prévention des contrats en déshérence et échange d'information fiscale et obligation déclaratives. Enseignants responsables : - Philippe BAILLOT - Soline METAIS - Xavier PERINNE - Jean-François PIRAUD

Compétences à acquérir :

1/ Pouvoir conseiller un client dans les modalités de souscription d'un contrat d'assurance vie d'épargne.
Analyser les incidences du régime matrimonial du ou des souscripteurs quant aux modalités de souscription : souscripteur unique, co-souscripteurs avec un dénouement du contrat au premier ou au second décès, souscription en pleine ou en démembrement de propriété.
2/ Pouvoir conseiller un client dans la rédaction de la clause bénéficiaire du contrat : désignation du conjoint en pleine propriété ou en démembrement de propriété/ en quasi usufruit désignation des enfants, petits-enfants, tiers ...
Présence de clauses spécifiques, de type clause avec charges, d'inaliénabilité, de remploi, clause à options ...
3/ Pouvoir expliquer la fiscalité du contrat d'assurance vie, dans sa dimension capitalisante, au regard de l'IFI, de la fiscalité sur les rachats et de la fiscalité successorale.
Il s'agit en conclusion d'être à même de présenter à un client ou à un prospect, les aspects juridiques et fiscaux du contrat d'assurance vie, de sa souscription, en passant à sa gestion, jusqu'à son dénouement.
4/ Maîtriser la structuration et des spécificités offertes par l'offre luxembourgeoise en assurance vie et bons de capitalisation.

Coefficient : 2.00

Création et choix des structures

ECTS : 2

Enseignant responsable : Pascal ETAIN (https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque/etain-pascal)

Langue du cours : Français

Volume horaire : 18

Description du contenu de l'enseignement :

La structuration du patrimoine professionnel nécessite de pouvoir conseiller la structure adéquate en fonction de critères juridiques, fiscaux et sociaux. Le cours vise à maîtriser les principes généraux de choix mais également le régime de plusieurs structures particulières pour des activités agricoles et des professions libérales. Enseignants responsables : -

Pascal ETAIN - Christine TURLIER

Compétences à acquérir :

Doivent être connus les principes de fonctionnement des structures dénuées de structures sociétaires (auto entrepreneur et EIRL) mais également les critères de choix d'une structure commerciale (L'investissement, La responsabilité, Les avantages présentés par structure) et d'une structure civile que ce soit pour une activité civile ou associative. Seront ensuite présentés le régime juridique et fiscal des entreprises agricoles puis les entreprises libérales en particulier les structures professionnelles d'exercice.

Coefficient : 1.00

Droit des régimes matrimoniaux

ECTS : 4

Langue du cours : Français

Volume horaire : 30

Description du contenu de l'enseignement :

Problématiques pratiques sollicitant les règles du régime primaire, du régime légal et des régimes conventionnels. Perspectives de conseil (choix du régime matrimonial, changement et aménagement du régime matrimonial) et perspectives liquidatives (récompenses et créances conjugales).

Compétences à acquérir :

Être en mesure de conseiller un client, notamment chef d'entreprise ou dirigeant social, sur le choix et les incidences de son régime matrimonial sur son patrimoine professionnel comme son patrimoine personnel.

Coefficient : 2.00

Droit des sociétés et des restructurations

ECTS : 7

Enseignant responsable : Sophie SCHILLER (https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque/schiller-sophie)

Langue du cours : Français

Volume horaire : 54

Description du contenu de l'enseignement :

Ce cours vise à présenter le droit des sociétés et des restructurations en vue d'objectifs à atteindre. Seront donc exposés des outils au service du patrimoine professionnel. Enseignants responsables : - Hubert FABRE - Maxime HOLLANDER - Sophie SCHILLER

Compétences à acquérir :

Est d'abord étudié le droit des sociétés au service de la protection du patrimoine (la neutralisation de la responsabilité indéfinie; Les vulnérabilités du recours aux structures à risque limité; le recours à la société civile; la protection du patrimoine familial par l'organisation des sociétés de famille), puis le droit des sociétés au service du financement des entreprises (le financement du rachat de l'entreprise par la création d'une holding; le financement du fonctionnement de l'entreprise par la centralisation la trésorerie) puis le droit des sociétés au service de l'organisation du pouvoir (l'organisation encadrée du pouvoir dans la SA; l'organisation contractuelle du pouvoir dans la SAS) et enfin le droit des sociétés au service de la confidentialité.
La deuxième partie du cours est consacrée au droit des restructurations. Seront abordés les éléments caractéristiques des opérations de restructuration et en particulier la transmission universelle du patrimoine, la dissolution et l'échange avant d'étudier les différentes opérations de restructuration: la fusion, la transmission universelle sans échange de titres et la transmission universelle sans dissolution de la société apporteuse.

Coefficient : 4.00

Droit fiscal

ECTS : 8

Enseignant responsable : Bertrand COSSON

Langue du cours : Français

Volume horaire : 57

Description du contenu de l'enseignement :

Maîtriser les aspects théoriques et pratiques de l'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux (12h), de l'impôt sur les sociétés (6h) et de l'IFI (3h) grâce à un cours théorique assorti d'exemples et de cas pratiques à travailler à la maison et corrigés en cours. Enseignants responsables : - Marceau CLERMON - Bertrand COSSON - François FRULEUX - Pascal JULIEN SAINT-AMAND - Fabrice LUZU

Compétences à acquérir :

- Comprendre les grandes règles du fonctionnement de l'impôt sur le revenu, des prélèvements sociaux, de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur la fortune immobilière.
- Détailler les règles concernant la fiscalité du patrimoine privé et professionnel (rémunérations, dividendes, plus-values immobilières, plus-values de cession de valeurs mobilières, IFI, impôt sur les sociétés pour gérer un patrimoine mobilier et immobilier).
- Maîtriser les règles d'imputation des déficits globaux et catégoriels et les principales possibilités de réduire l'impôt.
- Savoir remplir des déclarations fiscales (IR, IFI).
- Suivre l'actualité des textes fiscaux (lois de finances…).

Coefficient : 4.00

Droit immobilier d'entreprise

ECTS : 3

Langue du cours : Français

Volume horaire : 18

Coefficient : 1.00

Ingénierie patrimoniale en Common Law

ECTS : 2

Langue du cours : Français

Volume horaire : 18

Description du contenu de l'enseignement :

Seront exposés des outils au service du patrimoine professionnel. Des développements très complets seront consacrés au trust. Enseignant responsable : - Paul TOUR-SARKASSIAN

Compétences à acquérir :

Ce cours vise à présenter les mécanismes de Common Law et en particulier le trust ainsi que ses utilisations pour certains objectifs patrimoniaux.

Coefficient : 1.00

SEMESTRE 2

Obligatoire

Aspects de mobilité internationale

ECTS : 3

Enseignant responsable : Stephane DE LASSUS

Langue du cours : Français

Volume horaire : 33

Description du contenu de l'enseignement :

La globalisation de l'économie et de ses agents se traduit par une mobilité accrue des personnes et des capitaux notamment. Ces situations souvent complexes nécessitent de déterminer le régime fiscal et social applicable aux revenus (salaires, plus-values, dividendes…) et au patrimoine de ces personnes (IFI, droits de mutation à titre gratuit), en fonction des critères de territorialité. Plus qu'une contrainte, cette mobilité peut offrir des solutions d'optimisation tant sur le plan fiscal que social. L'optimisation de la situation fiscale des personnes et de leur patrimoine dans un contexte international doit cependant être réalisée dans le respect des réglementation fiscales nationales et internationales avec comme lignes rouges la fraude et l'évasion fiscales.
Dans ce contexte, l'enseignement proposé se concentre sur les thèmes suivants:
- mobilité internationale des personnes: l'objectif de ce cours est de permettre à l'étudiant de déterminer quelle est la résidence fiscale d'une personne dans un contexte de mobilité internationale, identifier les règles fiscales et sociales qui sont applicables à ses revenus et, le cas échéant, lui proposer une structuration qui soit plus adaptée à sa situation d'un point de vue tant fiscal que social.
- mobilité internationale des biens: l'objectif de ce cours est de sensibiliser l'étudiant aux caractéristiques des principales structures de gestion ou de détention d'actifs mobiliers ou immobiliers implantées à l'étranger, de lui permettre d'identifier leurs avantages et leurs limites (mécanismes anti-abus, évasion fiscale notamment) ainsi que les circonstances dans lesquelles le recours à celles-ci peut être envisagé.
- successions et donations internationales: l'objectif de ce cours est de permettre à l'étudiant confronté à une situation de transmission à titre gratuit présentant un caractère d'extranéité d'identifier le régime civil et fiscal applicable. Enseignants responsables :
- Stéphane de LASSUS
- Louis PERREAU-SAUSSINE
- Julien THIBAUT-LIGER

Compétences à acquérir :

Mobilité des personnes et des biens, aspects internationaux des structures de détention d'actifs mobiliers et immobiliers, successions internationales.

Coefficient : 3.00

Droit des successions

ECTS : 3

Langue du cours : Français

Volume horaire : 24

Description du contenu de l'enseignement :

Rappel de l'ensemble du processus de règlement d'une succession ordinaire (dévolution légale et dévolution volontaire liquidation partage). Mise au point de stratégies patrimoniales fondées sur certaines libéralités spéciales (donations-partages, notamment).

Compétences à acquérir :

Être en mesure d'accompagner un client, notamment chef d'entreprise ou dirigeant social, sur des problématiques de transmission de son patrimoine professionnel comme personnel.

Coefficient : 3.00

Evaluation Alternance/Stage

ECTS : 3

Enseignant responsable : Sophie SCHILLER (https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque/schiller-sophie)

Langue du cours : Français

Description du contenu de l'enseignement :

L'alternance permet d'acquérir une expérience professionnelle de 9 mois ou plus, au sein du service d'ingénierie patrimoniale d'une banque, d'une compagnie d'assurance ou d'une étude notariale. L'étudiant passe trois journées par semaine en entreprise. A défaut d'alternance, un stage de 3 mois minimum est obligatoire.

Compétences à acquérir :

Une expérience professionelle

Coefficient : 3.00

Financement du patrimoine professionnel

ECTS : 6

Enseignant responsable : Veronique DE HEMMER GUDME

Langue du cours : Français

Volume horaire : 66

Description du contenu de l'enseignement :

Mettre en œuvre des solutions de financement que ce soit par l'entrée d'investisseurs en particulier en capital investissement ou par le marché boursier. Enseignants responsables :

- Mehdi ALI-LARBI
- Véronique de HEMMER
- Nicolas KLAPISZ
- Sophie SCHILLER

Compétences à acquérir :

Maîtriser les opérations de haut de bilan que ce soient les opérations sur le capital (augmentation de capital par actions ordinaires ou de préférence, réductions de capital et rachat par une société de ses propres actions) et l'émission de titres simples et composés (le capital en puissance).
Savoir rédiger un pacte d'actionnaires, tant les clauses relatives au capital (clauses interdisant ou restreignant les cessions de titres, clauses relatives à la valeur des titres cédés, clause relatives aux augmentations de capital), que les clauses relatives à la situation des associés (clauses de retrait, clauses d'exclusion, clauses liant la qualité d'associé à une autre qualité et les clauses relatives aux droits politiques des associés (information, accès aux assemblées générales, droit de vote), les clauses relatives aux droits financiers et celles relatives à la direction de la société, avant de terminer par le régime applicable en cas d'inexécution du pacte.
Connaître les aspects juridiques d'une opération de Capital Investissement, que ce soient les mécanismes d'ajustement du prix, de sortie de l'Investisseur et d'intéressement des dirigeants.
Comprendre le financement par le marché.

Coefficient : 4.00

Rédaction d'un mémoire ou article

ECTS : 3

Enseignant responsable : Sophie SCHILLER (https://dauphine.psl.eu/recherche/cvtheque/schiller-sophie)

Langue du cours : Français

Description du contenu de l'enseignement :

Pouvoir rédiger au choix de l'étudiant soit un mémoire réalisant un approfondissement et une synthèse sur un thème juridique et/ou fiscal, soit un article bref, sur un point au cœur de l'actualité qui sera publié dans une revue des éditions Lamy si la note obtenue est supérieure à 15/20.

Compétences à acquérir :

Maîtriser la recherche documentaire, l'étude l'actualité, la construction et la technique rédactionnelle.

Coefficient : 3.00

Rémunérations retraite prévoyance

ECTS : 6

Enseignant responsable : Jerome DUBREUIL

Langue du cours : Français

Volume horaire : 24

Description du contenu de l'enseignement :

Connaitre le système de retraite en France et Les solutions de retraite collectives (épargne salariale: PEE, PEI, PERCO, PERCOI, intéressement, abondement), les solutions de retraite catégorielles (régime à cotisations définies et à prestations définies), les solutions de retraite individuelles (Madelin, PERP) et la stratégie retraite (les plafonds de disponible fiscal et social, les critères de choix).
Comprendre l'épargne salariale (les retraites «chapeau», la participation et intéressement des salariés, PEE et PEI, PERCO et PERP) et l'actionnariat des salariés en maîtrisant les aspects juridiques et fiscaux des stock-options, des attributions gratuites d'actions (AGA) et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE), en appréhendant les techniques de gestion et d'optimisation fiscale des stock-options et en sachant préconiser une stratégie globale répondant aux objectifs patrimoniaux du dirigeant titulaire de plusieurs plans de stock-options.
Savoir conseiller une prévoyance de l'incapacité. Enseignants responsables : - Jérôme DUBREUIL - Etienne PUJOL - Jean-Marie PLAZY

Compétences à acquérir :

Connaitre les différents éléments composant les rémunérations ainsi que les principaux régimes de retraite et de prévoyance.

Coefficient : 2.00

Stratégie commerciale

ECTS : 3

Langue du cours : Français

Volume horaire : 18

Description du contenu de l'enseignement :

Comprendre le milieu de la gestion de la patrimoine et maîtriser la démarche commerciale. Enseignant responsable : - Jérôme GRAJEZYK

Compétences à acquérir :

Connaitre le marché de la banque privée et comprendre l'approche patrimoniale. Comprendre l'évolution des attentes de la clientèle patrimoniale, à partir des attentes traditionnelles pour découvrir un nouveau paradigme du conseil patrimonial et de nouvelles attentes, post crise, de la clientèle patrimoniale. Maîtriser la stratégie commerciale en découvrant les principes de la démarche commerciale avant de les mettre en en œuvre de la démarche commerciale grâce à de nombreux cas pratiques.

Coefficient : 1.00

Transmission de l'entreprise

ECTS : 3

Langue du cours : Français

Volume horaire : 49

Description du contenu de l'enseignement :

Il est nécessaire qu'un chef d'entreprise qui souhaite céder son entreprise, à titre onéreux ou à titre gratuit, prépare cette transmission. La transmission est un enjeu patrimonial considérable à la fois juridique, fiscal, financier et social. Mais très souvent, elle n'est pas préparée pour des raisons diverses : d'ordre psychologiques (difficulté à passer la main), mais aussi par manque de maîtrise des conséquences juridiques et fiscales de la transmission. Les conséquences de l'absence de préparation peuvent être catastrophiques en cas de décès du chef d'entreprise : exploitation difficile, onéreuse de l'entreprise par les héritiers qui peut conduire à la disparition de l'entreprise.
L'objectif de ce cours est de démonter aux étudiants qu'il n'existe que quelques mesures propres à la transmission d'entreprises (et principalement le pacte Dutreil). Il va falloir faire appel à tous les enseignements qu'ils vont recevoir au cours de leur parcours d'étudiants pour pouvoir conseiller au mieux les chefs d'entreprises: droits des successions: libéralités, doit des sociétés, droit des régimes matrimoniaux, droit fiscal… C'est un enjeu économique très important qui fait appel à beaucoup de professionnels du droit et du chiffre: avocats, notaires, banquiers, expert comptables… Enseignants responsables : - Vincent AUBUCHOU - Delphine BARIANI - Arlette DARMON - Marie GABIANO - Judith SEBILLOTTE - Christine TURLIER

Compétences à acquérir :

Afin de pouvoir réaliser un cas final de synthèse sur la transmission d'entreprises, devront être maîtrisés les mécanismes de transmission d'entreprise:

A. La transmission de l'entreprise en cas de succession non préparée

Étude des conséquences Juridiques et fiscales (droit des succession, fiscalité de la transmission, droit des sociétés (droit de vote, nomination d'un nouveau dirigeant…).

B. Succession préparée : stratégie défensive

Réduire le coût des transmissions des entreprises familiales afin d'assurer la pérennité de celles-ci.
Mise en place d'un pacte Dutreil permettant une réduction d'assiette de 75 % sur la valeur des titres de société pour le calcul des droits de succession ou de donation.

C. Succession préparée : stratégie offensive

Transmettre progressivement l'entreprise dans les meilleures conditions juridiques et fiscales.

Coefficient : 3.00

Document susceptible de mise à jour - 04/11/2026
Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16